N° 1696. — 5e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 4 Juin 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 13
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et PARIS, l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

TÉLÉPHONE

LE BUDGET

La commission du budget qui a été élue mardi s'est déjà mise à l'œuvre. Elle a nommé son bureau et ses rapporteurs, et ces derniers se sont attelés à la besogne avec la résolution hautement affirmée d'aller vite et de permettre à la Chambre de voter le budget de 1894 dans le délai maximum de deux mois.

Les députés pourraient, ainsi, rentrer dans leurs départements en août, pour assister à la session habituelle des Conseils généraux, et se mettre en rapport avec leurs électeurs en vue des élections législatives qui auront lieu, très probablement, dans la seconde quinzaine de septembre.

Pour atteindre ce résultat, la Chambre devra employer tout son temps en travail utile, sans se laisser distraire par des controverses oiseuses ou par les trop fréquentes interpellations des droitiers et des boulangistes.

Le budget de 1894, tel qu'il a été présenté par le gouvernement, mérite, en effet, un sérieux examen, car il comporte d'importantes augmentations de dépenses, et il ne s'équilibre qu'à l'aide de combinaisons financières que M. Rouvier a qualifiées d'expédients, et auxquelles il serait désirable de ne pas avoir recours.

Le chiffre du budget de 1893 était de 3,357,197,189. Le projet de M. Peytral fixe à 3,497,251,104 fr. l'ensemble des dépenses pour 1894.

C'est donc une augmentation de plus de 80 millions.

Dans son exposé des motifs, le ministre des finances explique, il est vrai, qu'il convient de déduire de ce chiffre, 20.551.361 fr. résultant de la liquidation des caisses des chemins vicinaux et des constructions scolaires, ce qui ramène l'augmentation à 59.502.611 fr.

C'est déjà un joli chiffre, à supposer que le raisonnement de M. Peytral puisse être accepté sans conteste.

La plus grosse part de l'augmentation est afférente au ministère des travaux publics. Les garanties d'intérêts accordées aux chemins de fer de France, d'Algérie et de Tunisie comportent cette année une majoration de 31 millions, auxquels il faut ajouter une augmentation de 3.665.000 fr. sur les annuités dues en vertu des conventions de 1883 : soit un total de 37 665.000 fr.

Les autres augmentations se répartissent ainsi :

10 millions au ministère de la marine pour poursuivre le programme des constructions neuves adopté en 1892 et l'exécution des travaux de défense des ports militaires prescrits par la loi du 11 octobre 1888 ;

2 millions à la guerre, par suite de l'augmentation des effectifs et des frais qu'entraînent les exercices de tir ;

4.600.000 fr. aux postes et télégraphes pour le développement des services et l'amélioration des traitements du personnel ;

2.360.000 fr. à l'instruction publique pour l'application de la loi du 19 juillet 1889 sur les traitements des instituteurs.

L'augmentation constante de la subvention que l'Etat accorde aux Compagnies de chemins de fer, sous la forme de garanties d'intérêts, mérite d'éveiller l'attention du gouvernement. On se souvient que M. Viette a fait voter, non sans peine, par les Chambres, un crédit de 600.000 fr. destiné à réorganiser le service du contrôle. Il faut espérer que l'énergique ministre des travaux publics parviendra à entraver la progression des dépenses qui incombent à l'Etat du fait des chemins de fer. C'est là une grosse question qui peut comporter des mesures importantes et décisives pour l'avenir.

Les autres dépenses résultant de lois antérieurement votées, mais il appartient aux députés de rechercher si elles ne peuvent être réduites ou compensées par de sérieuses économies.

Il n'est un mystère pour personne que les bureaux des ministères font bon marché de l'argent des contribuables, et qu'au lieu de faciliter la tâche des rapporteurs et de leur signaler les économies possibles, ils s'ingénient à accroître les dépenses et à compliquer à plaisir l'organisation de leurs services. Les ministères de la guerre et de la marine, notamment, sont toujours restés attachés à leurs vieilles traditions de dépenses sans ordre et sans mesure. Les Chambres leur ont accordé sans marchander tout l'argent dont ils disaient avoir besoin pour assurer la défense nationale. Et ils ont profité de la patriotique sollicitude des représentants du pays en ce qui les concerne, pour se soustraire le plus possible à leurs investigations et à leurs demandes d'économie.

Ce n'est point la Chambre actuelle, arrivée au terme de son mandat, et obligée de discuter et de voter son quatrième budget en moins de deux mois, qui pourra se livrer à l'enquête minutieuse qui serait nécessaire, et porter la hache dans les abus et dans les pratiques dispendieuses de nos administrations.

Tout au plus peut-on lui demander un vigoureux effort pour tâcher de ramener les budgets des différents ministères, sauf celui des travaux publics, aux chiffres de dépenses de 1893.

Mais quand viendra la prochaine législature, quand les nouveaux députés arriveront au Parlement avec l'autorité et la force que leur auraient données la récente consécration du suffrage universel, avec aussi devant eux un espace de quatre années, pouvant à leur activité et à leur initiative, l'une des premières questions auxquelles ils devront appliquer leur résolution et leur généreuse ardeur sera, selon nous, la réforme administrative.

On peut trouver des centaines de millions à épargner — les hommes les plus autorisés l'affirment — dans la réorganisation de notre légendaire administration, dans la simplification des services, dans l'ordre, la clarté et l'économie apportés dans les dépenses, dans la suppression de la paperasserie, dans la réduction du personnel et le renvoi au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, aux travaux productifs, de ces innombrables fonctionnaires et employés de tous grades et de tous genres, qui sont une plaie pour le pays, obligé de travailler et de peiner pour nourrir cette armée de parasites

Les ministres les plus énergiques et les plus capables se sont épuisés vainement, au cours de ces quinze dernières années, en essais de réformes à introduire dans leurs ministères respectifs.

Leurs tentatives se sont brisées contre la formidable inertie des bureaux, contre la résistance passive de cet organisme impersonnel et puissant qui s'appelle l'Administration.

Et ce ne serait pas trop de la volonté persévérante d'une Chambre jeune et ardente, de l'énergie de tous les républicains unis et résolus, pour donner l'assaut, avec quelque chance de succès, à cette citadelle redoutable de la routine et des plus hautes traditions.

Au lieu d'étendre leurs programmes à l'infini, et d'éparpiller leurs efforts sur une foule de questions pour le moment inutilisables, les républicains qui veulent aboutir feraient mieux de se concentrer sur quelques projets pratiques, d'une solution possible et prochaine, et dont les résultats seraient immédiatement sensibles et profitables au pays.

La réforme administrative est de ce nombre. Et nous croyons qu'elle remplacerait avantageusement, sur les futurs programmes électoraux, la nationalisation de la Banque de France, des mines et des chemins de fer.

Georges ROBERT.

Les Ralliés

On lit dans l'*Autorité*, sous la signature de M. Paul de Cassagnac :

« Qu'est-ce donc que ces ralliés ?

Et-ce le sur-nommé ou à la grande voix de Rome ?

Ils le disent ; mais, à quelques honorables exceptions près, en disant cela, ils mangent outrageusement aux plus vulgaires principes de la vérité.

La majorité des ralliés n'ont obéi qu'à une raison mesquine : il s'agissait pour eux de garder leur mandat de député.

La parole du Pape a été un prétexte.

Leur combinaison, purement électorale, consiste à garder le fond des électeurs conservateurs, qui est la base, le noyau de leur élect on, et d'y ajouter les quelques républicains modérés, à l'eau de rose, dont ils ont besoin, pour compléter leur majorité.

Je le répète, à de rares et très honorables exceptions près, il est certain que cela a trig la conduite du plus grand nombre des ralliés.

Les nouvelles données à ce sujet par plusieurs journaux semblent tout au moins prématurées.

LE DÉPUTÉ BAUDIN
EN POLICE CORRECTIONNELLE

Paris, 2 juin. — M. Eugène Baudin, député du Cher, âgé de 23 ans, comparaît aujourd'hui devant la IIe chambre de police correctionnelle sous la prévention d'outrages et de voies de fait envers des agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.

Le réquisitoire

Voici en quels termes le député Joffrin, délégué par M. le président du Tribunal, a exposé les faits :

Le 1er mai, en prévision des manifestations ouvrières, a retenir du calme et l'ordre le plus grand avait été pris par M. Baudin et Dumay, députés de M. Vaillant, conseiller municipal, réformateur de cette mesure, organisée et non manifestation dans la rue, et à deux heures le cortège n'atteignait se rendant à la Bourse du travail, se cordée à proximité d'autre à cinq cent personnes. Rien ne devait en la France, Vaillant, Dumay et Baudin, le fait de s'écrier que les ouvriers devaient manifester au dehors puisqu'ils ne pouvaient le faire à l'intérieur. En présence des acclamations et de cris séditieux, lancés par un manifeste l'un et l'autre, M. le commissaire de police invite M. Baudin à se rendre à la cloture, le sieur Dumay, lui, répondant outrageusement aux plus vulgaires principes de la vérité.

Quelques instants plus tard, deux groupes se forment. Un surtout, qui se dit de la République, autour de Vaillant qui recommence à haranguer la foule. Puis, près de la place du Palais, un autre, le noyau de la place du Château-d'Eau, en face la caserne, formant cercle autour de Baudin et de Dumay.

Le groupe formé autour de Vaillant fut refoulé aisément du côté de la rue Beaurepaire par des agents de la brigade centrale sous les ordres du brigadier Meyer.

A ce moment où les agents furent en contact avec l'autre groupe, celui qui entourait les députés Baudin et Dumay, une lutte s'en suivit, et Baudin fut deux fois de suite sur la nuque à l'agent Fabien, tandis que Dumay frappait de son côté un autre agent. Avant d'en venir aux mains, les deux députés avaient dit aux agents : « Vous êtes des lâches ! »

Julien, lui, en troisième agent de la brigade centrale, nommé Gaillot, qui avait vu Baudin donner des coups à son camarade, et deux agents en 10e en uniformes, qui n'ont pas été interrogés le moment où l'altercation est la, qui faisait la police de la place du Palais, se sont mêlés à la lutte.

Peut-être le jeune Julien a-t-il été trop de zèle et a-t-il trop de vanité, car il a pris le parti de frapper le sieur Baudin, qui, lui, a pris le parti de le frapper à son tour.

Quoi qu'il en soit, le sieur Baudin a reçu un coup de poing avec une violence inouïe, l'abus d'autorité !!!, cette canaille, celui qui possède le monde ! »

Le disant, il se rue sur lui et l'étreint à la gorge avec une violence inouïe, l'abus d'autorité ! lorsque le brigadier Vivi tenue intervient et donne un coup de poing à Baudin pour lui faire lâcher prise.

Il aussi avait serré l'agent avec tant de force que le lieutenant Gallet l'aperçoivent à la porte du poste de garde quelques instants plus tard, constatait que le malheureux avait les lèvres exangues.

A ce moment, Baudin était dans un état de désespération. « Vous êtes des salés ! Vous avez vos poches pleines d'argent pour vous soûler ! Je me f... de vous ! je vous f... tous ! »

Le calme s'est ensuite rétabli dans le poste, les officiers, M. Lecomte Bazelaire, les gardiens Muay, Julien, Gaillot, Vivien, Vaillant, Gallet, Gaillot, Gaillot, Vivien, Vaillant, Gaillot, Vivien, Vaillant, Gaillot, Vivien, Vaillant